

MISSION : PARENTS INFORMÉS

Ce guide s'inscrit dans le cadre du programme CyberSûreté de la Sûreté du Québec. Il a pour objectif de vous informer des risques liés à l'utilisation des technologies en ligne et des dangers associés à l'utilisation d'Internet. Il vous fournit également des conseils sur les mesures de sécurité et de prévention à privilégier afin que vous puissiez jouer un rôle positif auprès de votre enfant.

Certains risques liés à l'utilisation des technologies...

- Une information, une photo ou une vidéo envoyées en privé peuvent devenir publiques.
- Un jeune actif sur les médias sociaux dont les paramètres de sécurité sont désactivés constitue une victime de choix pour les fraudeurs.
- L'anonymat sur Internet peut amener plus facilement les jeunes à commettre des actes d'intimidation ou de harcèlement ainsi qu'à proférer des menaces.
- Des prédateurs sexuels ou des fraudeurs peuvent enregistrer des photos ou des vidéos pour faire croire aux enfants qu'ils communiquent vraiment avec une personne de leur âge. Cette supercherie facilite l'extorsion de contenu intime ou d'argent.

Par exemple, les fraudeurs peuvent transmettre au jeune une capture d'écran de sa liste d'amis et de l'enregistrement vidéo qu'ils ont faits en le menaçant de diffuser ce contenu à ses proches s'il ne leur obéit pas.

- Un jeune peut être exposé à du matériel haineux, violent ou à caractère sexuel.

Que pouvez-vous faire en tant que parents?



S'intéresser à la vie « en ligne » de votre enfant

- Questionnez votre enfant sur ses habitudes en ligne en lui posant des questions simples sur les médias sociaux qu'il utilise, les jeux auxquels il joue, les sites qu'il fréquente, sa liste d'amis, ses influenceurs préférés, etc.
- Familiarisez-vous avec les médias sociaux, applications et jeux que votre enfant utilise.
- Informez-vous sur les classements d'âge des jeux et des applications, car ils donnent des indices sur le contenu auquel pourrait être exposé votre enfant.



Fixer des règles claires

- Assurez-vous que votre enfant comprend bien vos attentes quant à son comportement en ligne.
- Vérifiez les paramètres de confidentialité des comptes de médias sociaux que votre enfant utilise.
- Utilisez un programme de contrôle ou de filtrage parental si vous le jugez nécessaire.



Discuter de cybersécurité

- Proposez à votre enfant des stratégies pour faire face à des situations avec lesquelles il n'est pas à l'aise : consulter un adulte de confiance, fermer l'écran de l'appareil, cesser la discussion, bloquer la personne, etc.
- Questionnez-le sur sa capacité à assurer sa sécurité en ligne : Sais-tu comment bloquer une personne ? Sais-tu comment modifier tes paramètres de sécurité ? Sais-tu comment dénoncer un comportement indésirable ?
- Sensibilisez votre jeune au type d'informations qu'il partage sur Internet (photos, adresse, nom, etc.).
- Demandez à votre jeune s'il lui arrive d'accepter des demandes d'amis de personnes qu'il ne connaît pas.
- Évitez d'adopter une approche punitive; assurez-vous plutôt d'être ouvert et à l'écoute. De cette façon, vous représenterez une personne vers qui il peut se tourner si quelque chose ne va pas.



Déconstruire les fausses croyances

- Expliquez-lui que le contenu auquel il accède en ligne (sites Internet, médias sociaux, etc.) ne reflète pas la réalité.
- Abordez les conséquences que peut avoir l'envoi et le partage d'images intimes (conséquences en termes de loi, conséquences sur la victime, sur son avenir, etc.).
- Les jeunes ont tendance à croire que « tout le monde » envoie des images intimes alors que c'est faux. Discutez avec lui de cette conviction erronée !
- Rappelez-lui qu'il a le droit de dire « non » à une demande qui le rend mal à l'aise et que personne n'a le droit d'exercer une pression à son endroit.

Conséquences légales

Sextage

Le sextage chez les jeunes, est la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), via les technologies de l'information et de la communication. En matière de pornographie juvénile, des accusations criminelles peuvent être portées concernant

LA PRODUCTION

LA POSSESSION

LA DISTRIBUTION

L'ACCÈS

La Sûreté du Québec encourage la population à agir et à signaler toute situation d'exploitation sexuelle.

Diffusion non consensuelle d'images intimes

Il est illégal de diffuser une « image intime » sans le consentement de la personne concernée. Si l'image met en scène une personne de moins de 18 ans, il pourrait être illégal de la diffuser même avec son consentement.



Cyberintimidation et cyberharcèlement

La publication de contenu offensant ou dégradant, sous forme de commentaires, de photos ou de vidéos peut faire l'objet d'accusations criminelles. En effet, le Code criminel condamne notamment les infractions suivantes :

LA DIFFAMATION

LA PROFÉRATION
DE MENACES

LE HARCÈLEMENT
CRIMINEL

Pour des conseils et du soutien

cyberaide!ca^{MD}
1 866 658-9022



PARENTS  **CYBERAVERTIS.CA**^{MC}

Pour dénoncer et porter plainte



SÛRETÉ DU QUÉBEC

911 (*4141 ou 310-4141 pour
les municipalités non-
desservies par le 911)



**VOTRE
SERVICE DE
POLICE LOCAL**



Dénonciation anonyme